

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 13 OCTOBRE 2021**

N°CT2021.4/064

L'an deux mil vingt et un, le treize octobre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Philippe LLOPIS, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur François VITSE, Madame France BERNICHI, Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno CARON, Madame Dominique CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Madame Marie-Carole CIUNTU, Madame Julie CORDESSE, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Madame Marie VINGRIEF, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Didier DOUSSET à Monsieur Alexis MARECHAL, Madame Patrice DEPREZ à Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Oumou DIASSE à Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Madame Rosa LOPES à Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Laurent CATHALA, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Marie-Christine SALVIA à Madame Josette SOL, Madame Laurence WESTPHAL à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Mathilde WIELGOCKI à Monsieur Bruno CARON.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe BIEN.

Nombre de votants : 74

Vote(s) pour : 74

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	22/10/21
Accusé réception le	22/10/21
Numéro de l'acte	CT2021.4/064
Identifiant télétransmission	094-200058006-20211013-lmc128156-CC-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 13 OCTOBRE 2021

N°CT2021.4/064

OBJET : **Affaires générales** - Adoption de la convention de coopération avec la ville de Paris 2021-2026

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et suivants et L. 5219-2 et suivants ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2017.7/120-8 du 13 décembre 2017 relative à la définition de la compétence « Développement économique » ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2021.2/020-7 du 31 mars 2021 relative à la participation de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir au fonds de Résilience n°2 ;

CONSIDERANT que depuis sa création, l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA), jeune collectivité, cherche à tisser des relations et partenariat avec les acteurs institutionnels de l'espace francilien ; qu'à titre d'exemple, GPSEA est membre de l'Alliance des territoires au sein de laquelle est piloté l'ensemble des dossiers financiers ;

CONSIDERANT que pendant la crise, GPSEA a conventionné avec la région Île-de-France pour intervenir conjointement en soutien des entreprises, notamment à travers le fonds Résilience ; qu'il est aujourd'hui proposé de compléter ce panel de partenariats par l'adoption d'une convention de coopération avec la ville de Paris ;

CONSIDERANT que trois axes majeurs ont été retenus dans cette convention :

- Le développement économique, attractivité la relance ;
- La transition écologique ;
- Les ressources humaines.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	22/10/21
Accusé réception le	22/10/21
Numéro de l'acte	CT2021.4/064
Identifiant télétransmission	094-200058006-20211013-lmc128156-CC-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 13 OCTOBRE 2021**

CONSIDERANT que parmi les actions qui peuvent être distinguées figurent :

- Poursuivre les démarches communes pour favoriser la baignade dans la Marne et la Seine et favoriser la ré appropriation des berges par les habitants notamment en lien avec les actions du syndicat Marne Vive ;
- Identifier les opportunités de collaboration pour un renforcement de la filière touristique et la mise en valeur des sites naturels et remarquables de GPSEA ;
- Examiner les possibilités de mutualisation dans la politique d'achat pour générer un effet masse important ;
- Organiser un support mutuel au bénéfice des offres d'emplois respectives des collectivités dans un contexte de perte d'attractivité de l'Ile-de-France sur un nombre croissant de filières professionnelles ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 07 OCTOBRE 2021,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : **ADOPTE** la convention de coopération 2021-2026 avec la ville de Paris, ci-annexée.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

FAIT A CRETEIL, LE TREIZE OCTOBRE DEUX MIL VINGT ET UN.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	22/10/21
Accusé réception le	22/10/21
Numéro de l'acte	CT2021.4/064
Identifiant télétransmission	094-200058006-20211013-lmc128156-CC-1-1



PARIS et GRAND PARIS SUD EST AVENIR

Un partenariat de projets pour une métropole multipolaire

CONVENTION DE COOPERATION 2021-2026



Chennevières/GPSEA

Table des matières

PRÉAMBULE : VERS LA POURSUITE DU RÉTABLISSEMENT D'UNE ÉQUITÉ TERRITORIALE ET D'UNE COOPÉRATION DE PROJETS MÉTROPOLITAINS	3
OBJET DE LA CONVENTION	5
I. AXE 1 : RELEVER LE DÉFI CLIMATIQUE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AUTOUR DE LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS COMMUNS	6
1. <i>Valoriser les ressources locales pour porter ensemble un projet d'alimentation durable pour les territoires</i> 6	
2. <i>La baignade en eaux vives : constituer ensemble un héritage aux JOP 2024 en Seine et en Marne.</i>	<i>8</i>
3. <i>Coopérer sur la production et les économies d'énergie à l'échelle des territoires.....</i>	<i>9</i>
4. <i>Coopérer sur la production horticole et arboricole.....</i>	<i>11</i>
II. AXE 2 : LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET LA RELANCE PAR LA COMMANDE PUBLIQUE	12
1. <i>Développer les complémentarités économiques des territoires pour en renforcer l'attractivité et la durabilité</i>	<i>12</i>
2. <i>Développer le Port Autonome de Paris en faveur de l'économie durable et circulaire.....</i>	<i>14</i>
3. <i>Agir pour un tourisme durable et local.....</i>	<i>15</i>
4. <i>Économie sociale et solidaire.....</i>	<i>16</i>
5. <i>La commande publique comme stimulateur du DEVECO local et de sa relance.....</i>	<i>17</i>
III. AXE 3 : COOPÉRER SUR L'ÉVOLUTION DES MÉTIERS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET SUR LES FONCTIONS RESSOURCES HUMAINES DES COLLECTIVITÉS	18
1. <i>Renforcer l'attractivité et les compétences des collectivités territoriales en tant qu'employeur.....</i>	<i>19</i>
2. <i>Favoriser les synergies interterritoriales sur l'enjeu de la 2ème vie professionnelle</i>	<i>23</i>
3. <i>Monter en compétences sur l'anticipation et la conduite des transformations publiques.....</i>	<i>23</i>
IV. PILOTAGE ET MISE EN ŒUVRE	25
1. <i>Méthode de mise en œuvre</i>	<i>25</i>
2. <i>Mise en place d'un comité de pilotage.....</i>	<i>25</i>
3. <i>Mise en place d'un comité technique</i>	<i>26</i>
4. <i>Ressources</i>	<i>26</i>
5. <i>Communication sur la convention</i>	<i>27</i>
6. <i>Modification de la convention.....</i>	<i>27</i>
V. DURÉE DE LA CONVENTION	27

Préambule : vers la poursuite du rétablissement d'une équité territoriale et d'une coopération de projets métropolitains

Dans le cadre de l'organisation institutionnelle et territoriale de la Métropole du Grand Paris, telle que définie par les lois du 27 janvier 2014 et du 7 août 2015, la Ville de Paris et Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) ont résolu de formaliser, dans un accord bipartite à caractère général, les principaux axes, objets et modalités de leur coopération bilatérale.

Cet accord s'ajoute de façon complémentaire aux accords multipartites sectoriels par lesquels les deux collectivités se sont déjà engagées côte à côte sur des enjeux spécifiques, tels que la reconquête de la qualité de l'eau en Seine et en Marne et la logistique métropolitaine.

Des principes au fondement de la coopération

La coopération entre la Ville de Paris et GPSEA s'inspire du modèle de métropole polycentrique du Grand Paris, de l'objectif de rééquilibrage territorial de la métropole parisienne, et de la recherche d'un équilibre dans les relations entre la Ville de Paris et les territoires du Grand Paris. Quatre principes se trouvent au fondement de son intérêt et de son esprit : la communauté de compétences et de métiers, l'interdépendance, la complémentarité et la réciprocité entre les parties.

La Ville de Paris et GPSEA exercent des compétences administratives et des métiers similaires dans leurs périmètres respectifs. Elles offrent les mêmes types de services publics à leurs populations. Elles ont donc un intérêt commun à renforcer leurs capacités d'action à travers la mutualisation de leurs moyens et le partage de bonnes pratiques, de retours d'expérience et de solutions à leurs problématiques communes.

Dans l'espace métropolitain, des biens communs, des porosités et des interdépendances dépassent les frontières administratives : la Seine et la Marne, la qualité de l'air, les réseaux urbains, les bassins de vie et d'emploi, l'effervescence culturelle et l'attractivité du Grand Paris, les Jeux Olympiques 2024...La coopération territoriale contribue à rapprocher les périmètres d'action publique des périmètres pertinents au regard de ces enjeux, et donc à rendre l'action publique plus efficace.

De surcroît, cette coopération permet à GPSEA et à la Ville de Paris d'engranger les gains à l'échange découlant de leurs complémentarités, de leurs avantages comparatifs, de leurs différences d'échelle, de situation, de besoins et de moyens, qui offrent autant d'opportunités d'intérêt mutuel.

Enfin, pour qu'elle soit désirable et soutenable pour les deux collectivités et leurs territoires, cette dynamique de coopération appelle une relation équilibrée et marquée par la réciprocité, assurant à chacune des deux parties le respect de leurs autonomies et de leurs identités respectives.

Une coopération ancrée dans les spécificités territoriales

Il convient ainsi d'ancrer l'accord de coopération entre la Ville de Paris et GPSEA dans les spécificités de l'administration et du territoire de GPSEA au sein de la construction métropolitaine du Grand Paris.

Des 11 établissements publics territoriaux (EPT) créés par la loi au 1er janvier 2016, GPSEA est en effet l'un des plus aboutis, grâce à une gouvernance partagée constructive, une coopération intercommunale concrète, et grâce à la propension à l'innovation et à l'expérimentation de son administration, portée par un management public dont le caractère innovant est source d'inspiration dans le secteur public local, notamment en matière de ressources humaines et de culture de travail collaborative.

De plus, GPSEA manifeste un fort engagement face à la crise climatique et environnementale, assimilant son plan climat air énergie territorial (PCAET) à son projet de territoire, ce qui fait de la transformation écologique et solidaire l'axe structurant de sa stratégie globale à long terme.

Cette priorité se traduit dans un plan d'investissement pluriannuel faisant de GPSEA le deuxième territoire de la métropole du Grand Paris en termes de dépenses d'investissement par habitant. Ces investissements comprennent notamment d'importantes opérations de travaux de création, de renouvellement et d'entretien d'infrastructures essentielles (réseaux d'eau potable et d'assainissement, voirie, gestion des déchets...), et de rénovation énergétique de bâtiments et d'équipements publics sur le territoire.

2ème EPT par sa superficie, le territoire de GPSEA dispose à la fois de la moitié des espaces naturels et agricoles du périmètre métropolitain et de ressources foncières précieuses. Ces facteurs expliquent son appellation de «poumon vert» du Grand Paris et le positionnent comme un partenaire clé de l'aménagement durable du territoire, de la préservation de la biodiversité, du développement de l'offre de logements, de la production agricole locale et des circuits courts alimentaires, des objectifs partagés par la Ville de Paris.

Situé au point de convergence entre la Seine et la Marne, doté du 2^e port fluvial d'Ile-de-France à Bonneuil-sur-Marne et coordonnant une démarche d'écologie industrielle et territoriale pour la récupération, le recyclage et le réemploi des ressources, GPSEA est un acteur clé du cycle de l'eau, de l'économie circulaire et de la logistique métropolitaine en amont de la Ville de Paris.

Positionné en écosystème ouvert d'innovation et d'expérimentation, le territoire de GPSEA comporte l'un des principaux pôles de recherche scientifique et médicale d'Ile-de-France, autour du CHU Henri-Mondor, de l'université Paris Est Créteil (UPEC) et de ses incubateurs de jeunes entreprises dans le

domaine de la santé (La Dynamo, Bio & D...). À l'intersection entre les démarches stratégiques et les nécessités opérationnelles en matière de développement économique, le territoire développe des coopérations multiformes avec des partenaires institutionnels (UPEC, Institut Paris Région, CCI, Région Île-de-France, communes...) et des acteurs économiques, aussi bien publics (ENEDIS, GRDF, SNCF, SIAAP...) que privés (start-ups, PME, grandes entreprises, acteurs de l'ESS...).

GPSEA se distingue, enfin, par la richesse de son patrimoine naturel et historique, le caractère hybride de ses paysages, urbains denses, pavillonnaires et ruraux, ainsi que par le dynamisme et le maillage de son réseau d'équipements publics culturels et sportifs, l'un des plus étendus de la métropole. Ces éléments offrent de nombreuses potentialités de développement partenarial d'activités scolaires, artistiques, culturelles, sportives, touristiques et récréatives, au bénéfice des habitants des deux territoires.

Il s'agit donc de s'appuyer sur ces principes et ces réalités territoriales pour nouer des relations de travail fécondes, pérennes et évolutives, à même de déboucher sur des résultats tangibles et utiles pour les populations et les territoires, et apportant une contribution concrète à la construction métropolitaine.

Trois axes de coopération sont définis dans la présente convention: l'environnement et la transition climatique, avec des coopérations autour de la résilience, de l'agriculture urbaine et de l'alimentation durable, de la qualité de l'eau de la Marne et de la Seine et la baignade; le **développement économique**, avec des projets de coopération autour de l'économie sociale et solidaire, de l'attractivité territoriale, de l'innovation et du tourisme; le **gestion des ressources humaines**, avec des projets de coopération pour renforcer l'attractivité des collectivités territoriales en tant qu'employeur, notamment sur les métiers en tension, le partage d'outils et l'enjeu de la 2ème vie professionnelle.

Objet de la convention

Par la présente convention, Paris et Grand Paris Sud Est Avenir fixent le cadre de dialogue dans lequel elles entendent mener des actions communes de coopération pour les 5 prochaines années.

Cette convention a une visée tant stratégique qu'opérationnelle. Elle s'articule autour de 3 axes principaux, déclinés chacun en actions opérationnelles :

1. **Relever le défi climatique et la transition écologique autour de la réalisation de grands projets communs**
2. **Permettre un développement économique durable et résilient**
3. **La gestion des ressources humaines**

Par ailleurs, la convention détaille l'attention portée par Paris et GPSEA sur leurs intérêts communs et leurs enjeux de coopération.

Les actions et voies opérationnelles pouvant constituer des axes de coopération entre Paris et l'EPT et avec enjeux communs se déclineront en partage d'expériences, mise en commun de dispositifs, mutualisation et groupement de commande conjoint, organisation de conférences, etc... sur les thèmes définis ci-après.

Pour les thèmes de **l'environnement et la transition climatique**, en promouvant et construisant des projets autour de la résilience des territoires, de l'agriculture urbaine et de l'alimentation durable, de la qualité de l'eau de la Marne et de la Seine et la baignade, du fait notamment du caractère particulier de cette collectivité comme pivot avec les territoires ruraux.

Concernant **le développement économique, l'attractivité économique et la relance par la commande publique** cet axe est très attendu pour structurer une réponse coordonnée à la crise sanitaire, et à la relance économique par l'action des collectivités. Cet axe porte une ambition autour de l'économie sociale et solidaire, du soutien au fret fluvial et développement du port de Bonneuil, et la promotion d'un tourisme responsable mieux coordonné à l'échelon régional. L'intention est de concrétiser également des actions innovantes dans le champ de la commande publique, comme levier de la relocalisation d'activités et de reconnaissance du rôle des métropoles dans la structuration des filières d'achats responsables.

Pour les ressources humaines et l'évolution des métiers de la fonction publique territoriale, avec des enjeux communs se déclinant en partage d'expériences, mise en commun de dispositifs, mutualisation et groupement de commande conjoint, organisation de conférences.

Pour leur mise en œuvre, **les deux administrations pourront s'appuyer sur tous les moyens identifiés et mobilisables**, afin d'en assurer la meilleure efficacité opérationnelle : partage de savoir-faire et de pratique, coordination des stratégies thématiques, mutualisation de dispositifs techniques, constitutions de services communs, appels à projets communs, groupement de commandes, délégations de maîtrise d'ouvrage, études partagées, saisine et interpellation commune des institutions parties prenantes, échanges sur les sujets ressources humaines, séminaires et conférences communes...

Cette convention trouvera à s'enrichir, chaque année d'exécution, d'une part d'éléments de diagnostic partagés, permettant de préciser pour chacun des axes identifiés l'intérêt, le potentiel et les nouveaux moyens éventuels de coopération, d'autre part, d'éléments de bilan, qui seront régulièrement portés à connaissance des élus des exécutifs de Paris et de GPSEA, ainsi que de leurs partenaires.

Elle est d'une durée de 5 ans à compter de sa signature.

I. Axe 1 : Relever le défi climatique et la transition écologique autour de la réalisation de grands projets communs

La « transition écologique » est un mot-valise qui doit s'ouvrir sur des actions concrètes dans des champs de politiques publiques « leviers », au sens où elles ont un impact direct et massif sur le quotidien des habitants : l'aménagement, l'alimentation, l'assainissement, etc.

C'est en investissant ces champs opérationnels, et même « productifs », et en les appréhendant d'une manière radicalement différente, que les objectifs de « transition écologique » trouveront une concrétisation.

Deux actions phares de cette coopération sont mises en avant :

- Une coopération financière mais aussi et surtout humaine pour mener à bien la stratégie Baignade de la Ville de Paris en vue des JOP2024, et qui associe nombre de collectivités dont GPSEA. Cette démarche s'inscrit, bien au-delà des JOP, dans des enjeux de qualité environnementale des cours d'eau, d'attractivité touristique mais aussi de mise à disposition d'infrastructures sportives et de loisirs pour les habitants des collectivités concernées.
- La conduite d'une démarche de mutualisation pour les denrées alimentaires ou la réflexion commune autour d'un nouvel outil de production sur le territoire de GPSEA dans l'optique de proposer une alimentation de qualité, notamment aux plus jeunes, tout en soutenant le développement de filières de proximité, ce qui améliore la résilience de nos territoires.

1. Valoriser les ressources locales pour porter ensemble un projet d'alimentation durable pour les territoires

Le plan parisien alimentation durable pour la restauration collective, pour 30 millions de repas servi par an, portés par 21 gestionnaires autonomes dans leurs achats, a été engagé dès 2009. L'objectif initialement fixé est aujourd'hui dépassé, avec 53 % atteint, incluant des produits label bio dans les assiettes, label rouge et MSC/pêche durable, plus restreint que l'indicateur EGALIM qui va s'imposer à l'ensemble de la restauration collective.

En 2018 la ville de Paris a adopté une stratégie alimentaire avec des mesures issues d'une large concertation, à laquelle le département du Val-de-Marne a participé, débouchant sur le projet de création d'un opérateur, **AGRIPARIS**, aujourd'hui en phase de préfiguration. Sa première mission sera d'œuvrer à la structuration des filières durables des territoires du Bassin Parisien, voire au-delà, dont proviennent les flux de denrées alimentaires. Ce dispositif pourrait comprendre une aide aux agriculteurs porteurs de projet en installation ou reconversion et à la formation de débouchés et de circuits logistiques. La première brique d'AgriParis est de faciliter l'approvisionnement de la restauration collective en alimentation durable avant d'ouvrir à tout type d'approvisionnement public comme privé, voire à la restauration collective des autres territoires par effet de mutualisation, dans une vision prospective éventuelle. Le dispositif a fait l'objet en mars 2021 d'une labellisation «Projet alimentaire territorial (PAT)» attribuée par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Un nouveau plan alimentation durable pour la restauration collective va avoir pour ambition d'atteindre d'ici 2026 100% d'alimentation durable dont 50% de proximité et en circuit court.

Sur le plan du déploiement opérationnel, la **démarche PARICULTEURS** en faveur de l'installation de porteurs de projets en agriculture urbaine et périurbaine est conduite par la Ville de Paris depuis 2016, et consiste à mobiliser des opportunités foncières, publiques ou privées, dans les tissus urbains ou périurbains (espaces en pleine terre, toits, anciens parkings...). Elle s'est progressivement étendue territorialement et a tenu promesse en permettant à de nombreux projets agricoles diversifiés de s'installer dans des conditions avantageuses. La 4^e saison de l'appel à projets PARICULTEURS lancée en mars 2021 revêt une dimension métropolitaine, avec la moitié des 35 sites proposés situés hors Paris. La ville de Paris travaille avec les acteurs du secteur agricole comme la DRIAAF, la chambre d'agriculture ou les Jeunes Agriculteurs. Au-delà de la mobilisation d'un nouveau foncier à des fins agricoles via ces appels à projets, un travail est engagé sur le foncier de la Ville de Paris extra muros déjà à vocation agricole pour pérenniser son affectation et le faire évoluer dans des objectifs de transition agricole et alimentaire.

En mars 2021, la ville de Paris a engagé une concertation citoyenne (représentation parisienne, petite et grande couronne) avec pour question le devenir de l'alimentation, et enchaînera avec les **états généraux de l'agriculture et l'alimentation durable**, entre mai et décembre 2021. L'objectif est de travailler sur 12 thématiques et d'interroger toutes les étapes de la filière (transformation, logistique, déchets...) afin d'identifier les véhicules qui pourraient porter les actions publiques. Un groupe de travail en particulier (GT 12) portera notamment sur la question de la territorialisation de la production et de la coopération entre territoires.

GPSEA est également dans un temps de définition stratégique d'un PAT. La restauration collective et l'alimentation durable sont des sujets importants pour l'EPT. **Une unité de restauration collective en régie** dessert 4 villes, soit 2,2 millions de repas par an, avec aujourd'hui 12 à 13 % en bio. Cette structure connaît néanmoins des difficultés d'approvisionnement, mais poursuit l'objectif d'atteindre 30 % de bio et labellisé en 2021, pour pouvoir répondre aux sollicitations d'autres communes. L'EPT a pour réflexion soit l'extension de cette unité, soit le transfert d'un nouvel outil de production. Par ailleurs, la notion de gestionnaire indépendant (caisse des écoles) telle que Paris la connaît, ainsi que l'étude menée sur la globalisation des achats à échéance 2022, ou encore le travail mené avec la Coopérative Bio d'Île-de-France, dont le potentiel est important, seraient intéressantes à explorer pour GPSEA.

GPSEA porte également un intérêt particulier sur les modalités mises en œuvre dans les marchés publics pour les circuits courts. Pour exemple, l'objectif d'une construction d'une légumerie prend tout son sens dans cette perspective. Les élus ont témoigné la volonté d'axer le projet alimentaire territorial sur les démarches foncières et soutien aux porteurs de projets agricoles. Par ailleurs, un des projets de GPSEA est la conversion d'une terre de grande culture vers du maraîchage. Le besoin est triple pour l'EPT : identifier des opportunités foncières sur le territoire dont la visibilité est à compléter avec les fiches agricoles, travailler avec les élus pour identifier au cas par cas la possibilité de poursuivre des projets agricoles sur ces friches, trouver les moyens d'appuyer et d'aider les porteurs de projets pour s'assurer de leur viabilité.

Axes de coopération

- **Coopérer pour engager des réflexions et partager les visions sur les projets alimentaires territoriaux respectifs notamment sur les modalités d'organisation, les outils de production, et les démarches foncières mise en œuvre pour atteindre les objectifs respectifs ;**
- **Ouvrir un champ de réflexions communes et de partage d'expériences sur l'identification des outils mobilisables pour accélérer les transitions alimentaires et agricoles, la conversion des cultures sur le territoire, notamment la mise à disposition du foncier et les outils concrets d'aide à la conversion agricole durable en accompagnement aux porteurs de projets, à partir de plusieurs cas pratiques, dont celui de la ZAC de l'agro-quartier à Noisau ;**
- **Dans la continuité de l'amplification de la démarche PARICULTEURS, identifier des coopérations et opportunités foncières sur le territoire de GPSEA. 2 sites seront « réservés » pour GPSEA dans le prochain appel à projet ;**
- **Identifier ensemble la capacité à porter de concert un projet de légumerie, ou plus généralement, de transformation de produits alimentaires ;**
- **Explorer le levier de la commande publique pour mettre en synergie les achats ou favoriser l'accès à la commande publique des producteurs locaux.**

2. La baignade en eaux vives : constituer ensemble un héritage aux JOP 2024 en Seine et en Marne.

Il s'agit d'identifier et définir dans la présente convention la continuité du travail engagé pour permettre la baignade en Seine et Marne à l'horizon 2024 et au-delà, et de consolider la dynamique.

GPSEA est engagé dans le protocole baignade parmi les 26 signataires, adopté fin 2019, avec comme point particulier la résorption des mauvais raccordements. Des aides financières sont mobilisées, par le SIAAP et l'agence de l'Eau, également par Paris, fléchés sur les bassins versants ultra prioritaires. À ce titre, GPSEA sera bénéficiaire de 480 000 € pour financer le reste à charge des particuliers pour la mise en conformité des raccordements sur parties privatives, en complément des autres aides. Le dernier COPIL de la démarche s'est tenu au mois de mai et a été accueilli par Grand Paris Sud Est Avenir. Il a notamment fait état d'une proposition de la Ville de Paris de créer un Service unifié permettant une mise en commun de ressources humaines, au sens de l'article 5111-1 du CGCT.

Le suivi et le succès de ce plan Baignade nécessitent en effet pour tous les territoires, et notamment GPSEA, des ressources techniques, juridiques et humaines. Pour mener à bien cet objectif, GPSEA souligne l'enjeu financier important et le travail conséquent à mener avec les usagers. Le SIAAP ne met pas à disposition des ressources en ingénierie, excepté la mise en commun des outils et une bibliographie sur un espace partagé du Val-de-Marne. En revanche, Paris et GPSEA s'engagent à mettre en commun leurs ressources pour atteindre ensemble les objectifs fixés pour 2024 et au-delà, et à concrétiser la proposition formulée au COPIL du 21 Mai 2021.

Axes de coopération

- **Poursuivre la collaboration de Paris et GPSEA pour permettre l'atteinte des objectifs de la baignade en Seine et en Marne ;**
- **S'associer pour permettre la création d'un service unifié, consistant en la mise à disposition en commun de personnels techniques experts des collectivités permettant d'accélérer la résorption des branchements non conformes. Ce service sera créé, sous réserve de leur adhésion, en partenariat avec le CD94 et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.**

3. Coopérer sur la production et les économies d'énergie à l'échelle des territoires

Le champ de la coopération sur le domaine énergétique comprend plusieurs sujets potentiels avec des outils et mode d'action très variés.

Paris prépare l'élaboration d'un **schéma directeur du réseau de chaleur** et le pilotage d'études et audits pour préparer le terme du contrat avec la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU) en 2024. Cette démarche associe les collectivités directement concernées accueillant l'installation de la CPCU ou recevant de la chaleur. Elle est menée également en cohérence avec les travaux de la Métropole du Grand Paris concernant l'élaboration de son Schéma Directeur Énergétique.

Sur son territoire, GPSEA ne dispose pas de schéma directeur de chaleur urbaine **mais accueille plusieurs réseaux de chaleur**. La Ville de Paris et GPSEA se déclarent mutuellement intéressées pour évaluer l'opportunité et la possibilité de pouvoir injecter la chaleur nouvellement produite sur le réseau de chaleur parisien par l'intermédiaire d'un raccordement du réseau situé sur la Ville de Vitry à des conditions mutuellement avantageuses pour les territoires.

Un objectif affirmé de Paris est de **renforcer la production d'énergie renouvelable** sur le territoire parisien avec un dispositif similaire à PARISCULTEURS, dénommé ENERGIECULTEURS, afin de développer cette démarche sur le foncier parisien qui prendrait tout son sens à plus grande échelle.

GPSEA, dans le cadre du plan climat, a lancé une étude aujourd'hui en phase de diagnostic, sur le potentiel des énergies renouvelables (production et consommation), avec pour objectif de construire des scénarios de développement selon le potentiel. Ces scénarios sont attendus pour l'automne 2021. **Une coopération sera engagée pour pouvoir mettre en commun la dynamique de valorisation du foncier métropolitain à des fins de production d'énergie renouvelable.**

Concernant la **rénovation énergétique du patrimoine municipal bâti**, à Paris, les contrats de performance énergétique et l'ensemble des actions techniques telles que les isolations renforcées, les changements des systèmes de chauffage, représentent une expérience partageable montrant des rapports favorables entre coûts d'investissement et économies d'énergie avec des résultats rapides. Pour le parc de logement, il est porté un dispositif de subventionnement pour les bailleurs sociaux gestionnaires et un dispositif confié à l'Agence Parisienne du Climat pour l'accompagnement des copropriétés et l'aide au financement des travaux en complément des aides de l'État. Celui-ci s'accompagne d'un dispositif d'aide à l'électrification des places de stationnement.

Des échanges respectifs seront engagés sur les politiques de la rénovation du bâti public, GPSEA disposant également d'exemples de projets en matière de rénovation et de performance énergétique (maison des Arts et de la Culture de Créteil). GPSEA conduit par ailleurs une réflexion sur la mise en œuvre des obligations du décret tertiaire dont un volet audit énergétique. Le territoire présente un tissu de logements majoritairement en individuel, mais également un tissu de logements sociaux qui invite aux partages d'informations sur les dispositifs d'aides existants à Paris et sur le territoire de GPSEA.

Cette coopération spécifique, relative à l'échange de pratique sur la rénovation énergétique du bâti, traitera également un objectif commun des deux collectivités, à savoir **le renforcement des actions en matière de lutte contre la précarité énergétique des ménages**.

GPSEA a une convention avec le CAUE94, comme agence locale de l'énergie (ALEC), qui cadre l'accompagnement des propriétaires privés pour la rénovation énergétique. L'intérêt serait de pouvoir échanger sur les éléments de dialogue que Paris mène avec l'Agence Parisienne du Climat (ALEC sur le territoire parisien) et les supports conventionnels qui les sous-tendent.

Concernant le **développement de l'hydrogène**, une étude a été réalisée par le SIPEREC, l'ADEME, la Région Ile-de-France et Paris, avec une restitution publique en 2021, qui vise à imaginer les potentiels de développement de l'hydrogène d'origine renouvelable, notamment pour accélérer la dépollution et la décarbonation des mobilités, et les premières pistes à mettre en œuvre. À la suite de cette étude, Paris travaille au déploiement d'une mobilité hydrogène vert sur son territoire, que ce soit pour les véhicules utilisés par les services municipaux (Paris a répondu à l'appel à projet écosystèmes territoriaux hydrogènes), pour le déploiement de stations hydrogènes sur son territoire (Porte de St Cloud, quai d'Ivry) ou plus globalement pour la question de l'évolution de la commande publique.

Sur le territoire de GPSEA, un projet de mobilité à l'hydrogène a été engagé par Suez, en partenariat notamment avec le SIPPEREC, dans l'objectif de construire une unité de production et de distribution d'hydrogène adossée à l'usine de valorisation énergétique de VALO'MARNE à CRETEIL. GPSEA, au travers du SMITDUVM, soutient cette avancée intéressante dans le déploiement d'une mobilité zéro émission qui répond à certains objectifs que se donne le territoire autour de la limitation de l'impact

carbone lié aux déplacements. Tout d'abord, avec un peu plus de 10% de sa flotte de véhicules légers constituée de véhicules électriques, Grand Paris Sud Est Avenir s'est d'ores et déjà engagé dans la dynamique de la mobilité décarbonée. Ensuite, pour la collecte des déchets, des réflexions sont en cours pour l'augmentation du nombre de bennes propres. Enfin, sur la question des déplacements en transport en commun, l'expérimentation de la technologie hydrogène semble une solution innovante qui doit être étudiée.

Par ailleurs, dans le cadre de sa démarche de renouvellement des marchés de collecte des ordures ménagères et conformément aux engagements pris dans son PCAET, GPSEA cherche à verdir encore le parc de bennes de collecte, en étudiant notamment le recours accru aux bennes à hydrogène. **Il pourrait être étudié la possibilité de lancer un achat groupé de véhicules à hydrogène, et plus généralement de véhicules décarbonés (électriques, GNV, etc.).**

Également en réflexion, Paris et GPSEA souhaitent mettre l'accent sur l'hydrogène vert. Une réflexion est engagée avec IDF Mobilités qui va implanter un nouveau dépôt de bus sur le territoire, voire une station d'approvisionnement, soit pour une partie de la flotte de bus, soit pour ouvrir ce point de ravitaillement. L'étude menée par la Ville, le SIPPEREC et la Région alimentera cet ensemble de réflexions partagées.

Des échanges plus resserrés entre les directions respectives devront être menés afin de hiérarchiser les actions de coopération.

Axes de coopération

- Engager des échanges sur les politiques de rénovation énergétique du bâti public, les outils d'accompagnement, sur la mise en œuvre du décret tertiaire et sur le dialogue mené avec les agences locales de l'énergie respectives ;
- Mener des échanges sur les approches et le renforcement de la lutte contre la précarité énergétique des ménages sur les deux territoires ;
- Coopération sur les méthodes de construction des projets de développement d'énergie renouvelable ;
- Engager des échanges entre Paris, GPSEA, et les communes intéressées pour la mise en œuvre du schéma directeur de chaleur parisien après son adoption ;
- Partager une réflexion prospective sur l'émergence de l'approvisionnement en hydrogène. À ce titre, Paris et GPSEA étudieront l'intérêt et les modalités d'utilisation de la future station hydrogène de Créteil par les services et partenaires de la Ville de Paris ;
- Partager d'une façon plus générale une réflexion prospective sur l'ensemble des carburants avec des temporalités différentes : court et moyen terme pour le GNV et la recharge publique (normale et rapide), moyen/long terme sur l'Hydrogène ; avec l'étude conjointe des libérations foncières (stations-services) engendrées par ces politiques.
- Étudier la possibilité de lancer ensemble, voire avec d'autres partenaires, des groupements de commande sur des achats de véhicules à l'hydrogène et plus généralement de véhicules décarbonés (électriques, GNV, etc.).

4. Coopérer sur la production horticole et arboricole

Paris et GPSEA présentent la particularité de posséder et exploiter en régie des centres de production horticole qui participent à la végétalisation de leur territoire. Pour Paris, le principal site de production horticole est situé à Fresnes et à Rungis et permet d'approvisionner la Capitale avec une grande variété de végétaux, issus de productions écologiques en serres et en pépinières. Pour GPSEA ce sont les serres de Mandres les roses qui produisent les végétaux au bénéfice de l'ensemble des communes de l'EPT.

À l'heure où la végétalisation des villes devient un enjeu majeur des collectivités locales, et où la concurrence à l'achat risque de mettre le secteur économique de la production horticole en tension, les deux collectivités portent l'ambition de conforter et développer l'activité de leurs centres de production. À l'aune des défis écologiques liés à la végétalisation des villes, pour permettre d'amplifier la dynamique de production dans une optique de développement durable, mais aussi d'adaptation au changement climatique, Paris et GPSEA échangeront sur leurs pratiques en termes de production, et étudieront tous les potentiels de coopération technique.

Axes de coopération

- Paris et GPSEA partageront sur les gammes de production, les techniques culturales, les moyens et outils, les innovations et expérimentations entreprises par les centres horticoles... ;
- Des informations et données pourront être partagées et des visites et des échanges entre les équipes des centres de production horticole seront organisées en ce sens ;
- Les potentiels de partage, mutualisation, prêt ou don de matériel végétal ou de matériel technique seront valorisés.

II. Axe 2 : le développement économique, l'attractivité économique et la relance par la commande publique

Dans le contexte sanitaire si particulier que les collectivités ont connu depuis le début de la pandémie de COVID 19 en 2020, Paris et GPSEA accompagnent les entreprises par un plan d'aides et de soutien au tissu économique local. Cette volonté de soutien et de relance se fait en accord avec les principes de rééquilibrage portés par les deux collectivités, et avec les valeurs environnementales et inclusives qu'elles souhaitent promouvoir. Ainsi, la relance doit se faire de façon concertée pour éviter de creuser davantage les inégalités. Elle doit permettre à cette occasion de travailler la relation d'interdépendance informelle entre territoires, pour la mettre à profit d'une transition écologique, et d'une meilleure inclusion sociale.

1. Développer les complémentarités économiques des territoires pour en renforcer l'attractivité et la durabilité

GPSEA a été partenaire de Paris dès 2018, dans le cadre de l'Arc de l'Innovation et la conduite d'une étude prospective sur l'immobilier productif en partenariat avec Est Ensemble, Plaine Commune et Grand Orly Seine Bièvre. Cette étude est l'un point de départ d'une réflexion à amplifier sur l'articulation entre la ville centre et l'attractivité qu'elle représente, et les territoires de Petite Couronne, dont les tissus sont différents. Les préconisations ont été reprises dans la prochaine feuille de route de l'Arc de l'Innovation en cours de définition.

Elle couvre un champ large, qui va du prototypage au réemploi, recyclage, avec des données sur l'artisanat, le développement de micro-usines, et permet de diagnostiquer des filières, quantitativement (emplois...) et qualitativement (besoins, contraintes, dessertes, bâti, loyers...) et d'identifier les points communs. Elle est suivie d'un benchmark (Lyon, Île-de-France, étranger) et d'un guide publié récemment, intitulé « *Livre blanc et boîte à outils, en faveur du développement et du maintien d'immobilier productif – février 2021* »

Dans le cadre de l'Arc de l'Innovation, l'équipe projet qui associe GPSEA, Plaine Commune, Est Ensemble, Grand-Orly Seine Bièvre et Paris, a pour ambition d'organiser un événement de communication sur la production en ville et de faire la promotion de l'étude pour début 2022. Une tranche conditionnelle de l'étude pourrait à cette fin être mobilisée sur chacun des territoires à leur demande.

Les outils réglementaires, comme les plans locaux d'urbanisme (PLU et PLUi) permettent par ailleurs de travailler sur les orientations des immeubles, ou encore mobiliser du foncier, pour Paris via la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP), afin d'offrir des loyers dont le montant reste favorable pour ces activités.

Du point de vue de GPSEA, l'enjeu de l'immobilier productif est fort et cette étude permet de disposer d'un diagnostic. La principale action reste la sensibilisation des élus et des aménageurs. Aujourd'hui, des quartiers denses et propices à l'immobilier productif disparaissent au profit du logement, ce qui nécessite de mener des actions ciblées.

La concomitance des calendriers de réflexions sur les futurs plans locaux d'urbanisme (révision du PLU pour Paris, élaboration du PLUi pour GPSEA) est une opportunité pour les deux collectivités de concrétiser les conclusions de cette étude et de cette ambition, et de mettre en œuvre de façon opérationnelle les complémentarités d'action et de stratégie qu'elle a pu définir.

GPSEA a lancé la procédure d'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) au conseil de territoire de juin 2021. Cette démarche permet de sensibiliser et de mobiliser les outils réglementaires. En particulier, des outils de classement, notamment les « Constructions et Installations Nécessaires Aux Services Publics ou d'Intérêt Collectif » (CINASPIC) peuvent être utilisés pour favoriser l'implantation des activités productives, dont celles liées à la logistique.

L'expertise de la RIVP pourrait également être mise à profit sur ce thème et sur des sujets comme la gestion des surfaces commerciales en régie ou par des structures spécialisées.

Concernant Paris, le travail engagé sur le PLU a pour objectif sa révision en PLU bioclimatique, démarche innovante, dont la méthode d'élaboration pourra être présentée et **faire l'objet d'échanges réguliers** avec l'EPT. Par ailleurs, un retour d'expérience sur l'opération conduite dans le 18^e arrondissement Porte de la Chapelle, qui lie sur un même bail des locaux d'activités à des logements, pourra être réalisé sur le thème du rapport entre la ville centre, facteur d'attractivité, et les territoires, qui disposent d'opportunités foncières plus évidentes. **Une réflexion commune pourra être engagée sur**

les entreprises qui servent des activités dans Paris intramuros et sont accueillies sur le territoire de GPSEA, particulièrement dans le secteur de la logistique, notamment dans le port de Bonneuil.

La coopération pourra aussi porter sur les prospects, **les entreprises à reloger** dans le cadre d'opérations, et qui pourraient être positionnées dans des locaux de zones d'activités en création ou restructuration des deux territoires. En matière de développement économique, la mutualisation d'évènements et de services avec l'agence PARIS & CO peut être envisagée. **Un travail spécifique pourra être réalisé sur les entreprises qui en première installation sont à Paris, et qui par la suite auraient besoin d'un accompagnement dans la recherche d'un autre local, que pourrait relayer en complémentarité GPSEA.** L'objectif serait de rendre visible des opportunités foncières, pour lequel l'Arc de l'innovation est une réponse et dont la feuille de route est en cours de redéfinition. Par ailleurs, en lien avec les territoires de l'Arc de l'innovation, Paris&Co a engagé des évènements et un accompagnement aux startups innovantes, élargi au grand Paris, et dont l'intérêt est à explorer. Pourront notamment être mis en place une coopération spécifique entre les pépinières de la filière santé de GPSEA (Bio & D et la Dynamo) et la plateforme d'expérimentation Tech Care de Paris&Co, ainsi que l'ouverture du territoire de GPSEA aux programmes d'expérimentation de l'Urban Lab de Paris&Co.

Enfin, la Ville de Paris confirme pour la nouvelle mandature la poursuite du travail engagé sur l'Arc de l'Innovation, et son ambition de rééquilibrage des activités économiques au sein de la Métropole du Grand Paris, en faveur du grand Est parisien et de l'économie de l'innovation. À ce titre, et au regard des valeurs communes et des objectifs convergents de Paris et GPSEA, sera envisagé l'entrée de l'EPT dans l'Arc de l'Innovation pour début 2022, après information et accord des autres membres constitutifs.

Axes de coopération

- **Proposer l'adhésion de GPSEA aux membres de l'Arc de l'Innovation pour le début d'année 2022 ;**
- **Partager les réflexions sur les outils réglementaires, notamment le PLUi et le PLU bioclimatique, permettant de mobiliser le foncier en faveur de l'immobilier productif ;**
- **Échanger sur les modalités d'action de la RIVP en matière de maîtrise foncière et de gestion des cellules commerciales en pieds d'immeuble de logement ;**
- **Mettre en réflexion le potentiel foncier et les relations entre la ville centre et le territoire pour en examiner les enjeux, notamment sur le Port de Bonneuil ;**
- **Monter un partenariat entre Paris&Co et le réseau IPHE de GPSEA en vue de collaborations autour du sourcing, de l'offre de services, de l'optimisation du fonctionnement ;**
- **Favoriser les échanges et les mobilités d'entreprises entre les équipements d'accompagnement à la création d'entreprises de la Ville de Paris et ceux de GPSEA, en particulier sur les filières stratégiques identifiées par les deux collectivités (santé, agroalimentaire...) ;**
- **Créer un système partagé de veille foncière pour favoriser la mobilité d'entreprises de Paris vers GPSEA et réciproquement.**

2. Développer le Port Autonome de Paris en faveur de l'économie durable et circulaire

L'économie durable et circulaire est un objectif porté par les deux collectivités. L'EPT présente des atouts spécifiques en la matière, avec des accès immédiats aux infrastructures de transport et stockage permettant de réduire l'empreinte carbone sur le champ du transport (Port Autonome de Paris de Bonneuil sur Marne, proximité avec la gare de triage de Villeneuve Saint-Georges...). Tournées autour de l'économie de la ressource et du réemploi, des approches communes autour de l'axe Seine et l'activité fluviale du port autonome de Bonneuil peuvent être envisagées, en collaboration avec les acteurs impliqués en matière logistique (HAROPA, SOGARIS...).

Le centre de maintenance et d'approvisionnement de la Direction de la Voirie et des Déplacements de la Ville de Paris, qui recycle une partie des déchets de pierre naturelle de l'espace urbain, se prête déjà à un partenariat avec Plaine Commune qui bénéficie de ce service pour des bordures à recycler, moyennant une rétribution sur le volume traité et sans flux financier. **Ce partenariat pourra être dupliqué avec Grand Paris Sud Est Avenir** voire à certaines de ses communes membres.

Concernant le Port Autonome de Paris, le constat est fait aujourd'hui d'un potentiel multimodal sous-utilisé au regard de ses différentes dessertes, malgré la présence de quelques acteurs de la distribution par voie fluviale dans Paris (Franprix, Point P), ou encore des transporteurs de pondéreux ou recyclages d'électroménagers. À l'échelle de la Métropole du Grand Paris, le port reste néanmoins un site stratégique pour le développement d'une économie décarbonée et pour l'amélioration de la desserte.

À court terme, GPSEA lance et coordonne une démarche **d'écologie industrielle et territoriale**. Ainsi le port de autonome de Paris pourrait en constitué une pièce maîtresse et être intégré comme un des acteurs transformateurs. Ces gisements et sa capacité de mise en relation directe entre acteurs économiques peuvent être certes utilisés en local mais également intégrés dans une boucle de distribution plus large, pouvant inclure des acteurs localisés à Paris. La mise en relations des parties prenantes de cette démarche d'EIT avec porteurs de projets du réseau Paris & Co – Urban Lab. ayant des besoins en matière de stockage, récupération, recyclage ou réemploi de ressources pourra être facilitée. Cet enjeu logistique est à articuler avec le Pacte Métropolitain qui reste orienté sur les activités logistiques en zone dense.

Par ailleurs, sur le plan de la **logistique ferroviaire**, un travail avec Grand Orly Seine Bièvre sur l'évolution de la gare de triage de Villeneuve-Saint-Georges va s'engager avec la ville de Paris. Cet EPT engagera également un partenariat avec GPSEA, avec la volonté des acteurs publics d'accentuer son développement en lien avec les dessertes multimodales aéroportuaires et autoroutières. À cette gare est notamment rattaché le chantier multi technique Bonneuil Valenton sis à GPSEA.

Axes de coopération

- Engager une réflexion sur le partage des outils d'économie circulaire, et notamment le CMA de la Ville de Paris à Bonneuil-sur-Marne
- Révéler le potentiel du Port de Bonneuil dans le cadre du développement de l'axe Seine, en renforçant le lien économique et logistique entre Paris et GPSEA autour du Port. Ce travail s'attachera tout particulièrement à développer l'économie circulaire et l'écologie industrielle locale et métropolitaine, avec les acteurs territoriaux du recyclage ;
- Dans cet esprit, engager un partenariat entre la Ville de Paris et GPSEA sur le Port de Bonneuil (PMIE, EIT etc...), avec une implication continue de Paris dans les démarches entreprises par l'EPT.

3. Agir pour un tourisme durable et local

GPSEA porte une réflexion émergente sur le tourisme, abordée sous l'angle des loisirs et du tourisme de proximité, avec pour cible les habitants du territoire avec des activités d'exploration urbaine de découverte des espaces naturels, et les territoires proches. Comme outil, le comité départemental de tourisme (CDT) s'articule avec l'ensemble des autres départements dans le cadre du contrat de destination et l'offre « Explore Paris ». Le partenariat avec le CDT permet de déployer l'ingénierie, le marketing et la communication sur l'offre locale

GPSEA a notamment fait réaliser un inventaire du patrimoine naturel, urbain, historique, culturel de son territoire dans une perspective de mise en valeur, ainsi qu'une brochure touristique intitulée "Un Territoire Riche à Explorer" diffusée sur Internet. Le Territoire réalise un travail d'amélioration de la mise en valeur et de la promotion de l'offre touristique territoriale notamment pour l'accueil du public dans le Massif de l'Arc Boisé (près de 3000 hectares de bois et forêts accessibles en 20 minutes via le RER A).

La coopération souhaitée entre Paris et GPSEA s'inscrit dans cette démarche globale, et aurait pour objectif de faire connaître mutuellement les possibilités de tourisme de proximité aux habitants de la Ville de Paris et du territoire de GPSEA.

De son côté, en collaboration avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris et les professionnels, la Ville de Paris a organisé les « Assises du tourisme durable » de mars à juillet 2021, dont les thèmes de réflexion sont également métropolitains : un groupe de travail a ainsi été spécifiquement dédié à l'ancrage local des pratiques touristiques, afin de développer de nouvelles offres adaptées, répondre aux freins identifiés, et faire des parisiens et franciliens les premiers touristes du territoire. Paris s'engage par ailleurs dans un travail de renouvellement de son schéma de développement touristique qui prend fin en 2022 : son prochain schéma portera ainsi une attention toute particulière à la transition durable du tourisme parisien.

La Seine et la Marne sont un axe fort de coopération à ce titre, recoupant les enjeux environnementaux exposés à l'axe 1 sur la baignade, ou encore la préservation de l'environnement. Le tourisme fluvial étant notamment un axe fort porté par le CDT94, GPSEA soutient l'organisation de croisières touristiques sur la Marne pour ses habitants. Le développement de l'animation extérieure des berges, des guinguettes et des péniches pourrait être un autre point de partenariat, ce d'autant que les JOP 2024 devront permettre de mieux valoriser la Seine et ses abords. Un travail sur une meilleure imbrication et interconnaissance des offres de Paris et de GPSEA autour de la Seine seront engagés.

GPSEA a une collaboration avec les « sentiers métropolitains », pour des randonnées urbaines sur les « sentiers du Grand Paris » et a approfondi un partenariat avec les « refuges urbains » dans le cadre d'un appel à projets. Ce projet souhaite développer une offre alternative, telle une offre de logement temporaire installée dans un lieu incongru, par exemple le port de Bonneuil. Plus généralement, dans le cadre du tourisme vert, les coulées vertes, le Massif de l'Arc Boisé, la Tégéval et les berges de Seine et Marne offrent des sites de balades. Paris est également engagée dans une stratégie de valorisation des parcours piétons, via plusieurs partenariats, dont les « sentiers métropolitains », à l'horizon 2024 notamment, pour valoriser davantage le potentiel de promenade de l'espace grand parisien.

Les JOP 2024 sont à plusieurs titres une opportunité pour les deux collectivités d'accélérer les projets de valorisation et développement des offres locales et durables, avec un potentiel à exploiter d'accélérer cette transition à l'horizon de l'évènement. Au regard des politiques sportives conduites par les deux collectivités, un travail en commun autour des Jeux Olympiques 2024 pourra être réalisé, avec la perspective de diffuser l'effervescence et l'animation induites par l'évènement et aussi d'assurer son héritage pour les communautés sportives du territoire.

Axes de coopération

- **Impulser une réflexion sur les offres bilatérales de développement touristiques locales et identifier des opportunités de valorisation communes voire de mutualisation ;**
- **Identifier les équipements et opérateurs locaux pour les inscrire dans les offres conjointes de Paris et GPSEA ;**
- **Engager une mise en commun des réflexions voire des outils pour valoriser les berges de Seine et de la Marne, et accélérer le développement des offres touristiques durables sur ses berges.**
- **S'inscrire dans une perspective à moyen terme dans le cadre des Jeux Olympiques, pour organiser une valorisation concertée et cohérente des territoires à cette échéance.**
- **Favoriser la sortie de Paris des parisiennes et des parisiens, en développant la valorisation de l'offre naturelle, patrimoniale et de loisirs de GPSEA dans les outils de communication touristique de la Ville de Paris.**

4. Économie sociale et solidaire

GPSEA conduit une politique de soutien aux acteurs de l'ESS, qui passe notamment par un travail de coordination et de partenariats, un appel à projets dédié et un accompagnement renforcé. Les porteurs de projets de l'ESS et de la politique de la ville de GPSEA pourront être intégrés au sein de l'appel à projets de l'Arc de l'Innovation piloté par Paris&Co, afin de bénéficier des soutiens, de l'accompagnement et de la mise en réseau qu'offre cette plateforme, tel que proposé dans l'article 1 du présent Axe.

Axes de coopération

- **Identifier les niches d'acteurs et offres alternatives orientées vers l'économie sociale et solidaire ;**
- **Créer un parcours d'accompagnement dédié en lien avec Paris&Co pour les lauréats de l'appel à projet ESS de GPSEA.**

5. La commande publique comme stimulateur du DEVECO local et de sa relance

L'achat est aujourd'hui un levier des politiques publiques dont un des vecteurs est la visibilité de l'action publique auprès des entreprises, des PME et entreprises d'insertions. La commande publique est notamment un levier au service des autres groupes de travail de cette convention, pour les thèmes liés à l'environnement, la performance énergétique, l'alimentation, pour lequel GPSEA et Paris sont moteurs. La Ville de Paris et GPSEA conviennent de partager leurs réflexions et retours d'expériences, sur les démarches engagées en matière de politiques d'achat, voire de mutualiser leurs achats. Ces échanges pourront notamment porter sur plusieurs thématiques.

En premier lieu, une première thématique concerne **l'optimisation financière de l'achat** avec comme action concrète, la mutualisation des commandes par massification au sein d'un territoire ou de groupements de commandes avec Paris, la rédaction conjointe des pièces de marchés ou encore un échange sur les méthodes de négociations menées avec les candidats sur l'optimisation tarifaire. Ce travail peut passer aussi par l'information régulière entre administrations sur les pratiques de prix observées, et sur les éventuels effets de concurrence à l'achat qui peuvent être observées dans les secteurs en tension. À ce titre, une vigilance particulière sera observée sur les marchés des travaux publics dans le cadre des nombreux chantiers d'assainissement qui devront être menés pour l'amélioration de la qualité de l'eau, dans le cadre des objectifs de l'Axe I de la présente convention. Il s'agira de conserver une vigilance commune et si nécessaire de trouver les dispositifs ad hoc pour limiter une hausse des prix sur le périmètre métropolitain.

La seconde thématique porte sur **la valorisation du tissu économique local** avec un sourcing orienté vers l'accessibilité locale et une stratégie de mise en visibilité des marchés auprès des entreprises locales, notamment en travaillant avec la chambre de commerce de l'industrie (CCI) et l'État. Des événements de visibilité économique organisés par les services de développement économique auxquels se greffent la commande publique, pourraient être des temps d'intervention conjointe des deux territoires et de leurs partenaires pour mettre en valeur des projets opportuns. La Ville de Paris souhaite notamment renforcer les échanges sur les modalités d'achat avec les producteurs locaux dans le cadre de l'alimentation durable.

Une autre thématique porte sur la commande publique comme **levier de développement durable**, notamment à travers les chartes d'achat socialement et environnementalement responsable. La Ville de Paris a adopté en 2016 un schéma de la commande publique, en cours de renouvellement et s'appuyant sur les piliers du développement durable, économique et insertion sociale, qui peut faire l'objet d'un partage d'expérience. Paris et GPSEA mettront en commun leurs pratiques et connaissances du secteur, avec l'objectif notamment d'arriver à influencer et peser sur les mutations attendues de certains secteurs économiques en faveur d'un meilleur respect de l'environnement (matériaux de construction, alimentation durable, véhicules...).

Les échanges pourront être noués sur les marchés complexes et structurants, comme les marchés de performance énergétique ou les délégations de service public, sur lesquels les besoins d'ingénierie et de technicité rendent particulièrement précieux **le partage de retours d'expériences et de solutions innovantes**.

D'autres réflexions pourront être conduites entre les deux parties, comme sur **les clauses d'insertion sociale** et **les clauses environnementales** sur lesquelles la Ville de Paris dispose de retours d'expérience éclairants.

Axes de coopération

- Partager les cartographies d'achat afin d'identifier les segments propices à la mise en visibilité économique des entreprises locales ;
- Engager une réflexion sur la mutualisation d'évènements communs avec pour objectifs d'une part de donner de la visibilité aux marchés des deux collectivités, d'autre part d'inciter les fournisseurs à accélérer leur démarche de transition écologique ;
- Communiquer sur les consultations de GPSEA dans les outils de promotion des achats de la Ville de Paris, et réciproquement ;
- Échanger sur les freins et leviers de la commande publique sur le thème de l'économie sociale et solidaire, identifier les effets éventuels de concurrence à l'achat ;
- Engager des retours d'expériences sur les pratiques de l'achat responsable et sur les expériences de marchés complexes avec des ressources en ingénierie spécialisée
- Échanger sur les moyens mis en œuvre en faveur des intérêts partagés en matière d'alimentation durable ;
- Étudier la passation de groupements de commandes sur plusieurs secteurs d'achats d'intérêts partagés.

III. Axe 3 : Coopérer sur l'évolution des métiers de la fonction publique territoriale et sur les fonctions Ressources Humaines des collectivités

À l'aune des **enjeux nouveaux qui s'imposent aux collectivités territoriales**, la conduite des politiques publiques sectorielles amènent les administrations à devoir adapter de plus en plus fréquemment leur mode de gestion des ressources humaines et de pilotage des transformations publiques. En l'occurrence, les territoires du Grand Paris doivent aujourd'hui aborder ces changements dans un contexte de transformation progressive du marché du travail, d'évolution des conditions de travail et de vie, voire des attentes des employés au sein de la zone dense, tout en gardant à cœur le maintien de leur capacité à agir sur le long terme, et de conserver des compétences fortes dans des domaines très variés pour l'exécution de leurs missions. La crise sanitaire du COVID 19 a par ailleurs renforcé la nécessité d'une administration territoriale forte et compétente, capable, par son organisation, son agilité et ses talents, de faire face à des situations de crise.

Chaque collectivité du Grand Paris aborde aujourd'hui ses défis de gestion administrative dans son strict périmètre, avec l'appui des services de l'État. Le constat est toutefois partagé entre collectivités d'un **intérêt à coopérer sur le champ des ressources humaines**, notamment entre administrations de grande taille et appartenant à la même aire urbaine : c'est d'une part la reconnaissance d'une interférence réciproque au sein d'un marché du travail commun sur lequel elles opèrent, et d'autre part le constat de difficultés, et d'ambitions identiques.

Dans ce contexte, fortes de valeurs partagées sur le maintien et la montée en compétence du service public, les deux parties souhaitent ainsi que la gestion des ressources humaines constituent un axe de coopération à part entière. Cet axe se déclinera en plusieurs modes d'action. Il s'agira dans un premier temps de **mettre en commun leurs pratiques**, leurs expériences, leurs connaissances, pour aider chacune à avancer dans sa stratégie, par l'observation et la connaissance de pratiques innovantes, mieux s'armer et faire face aux changements. Au-delà, cette coopération pourra **se mettre au service des politiques sectorielles de coopération** visées par la présente convention, à savoir la protection de l'environnement, la lutte contre le réchauffement, le développement économique durable et résilient des territoires. Elle permettra d'**étudier l'opportunité et la capacité de mutualiser des dispositifs ou des ressources**, permettant d'augmenter les compétences et la puissance d'action de chaque collectivité, en recourant aux outils disponibles dans les textes juridiques, notamment du CGCT et de la commande publique.

Plusieurs sous-axes de travail sont d'ores et déjà identifiés sur lesquelles les collectivités s'engagent à coopérer. Les groupes de travail qui se formeront pour chacun définiront en détail les modalités opérationnelles, juridiques et financières de cette coopération. Si nécessaire, ces échanges pourront donner lieu à cette suite à des conventions spécifiques pour permettre leur mise en œuvre effective.

1. Renforcer l'attractivité et les compétences des collectivités territoriales en tant qu'employeur

a) Coopérer pour renforcer l'attractivité

La Ville de Paris et l'EPT GPSEA partagent le constat que la fonction publique territoriale est devenue moins attractive. Certains concours présentent des rendements insuffisants, dans plusieurs filières. C'est le cas de plusieurs filières techniques, ouvrières voire numériques, et dans les filières petite enfance, sociale et médico-sociale, ou encore médecine de prévention. Des difficultés de recrutement sont reconnues également sur les métiers à forte valeur ajoutée (informatique ou très techniques).

Plusieurs facteurs sont bien identifiés, inhérents aux territoires, (cherté de la vie, temps de transports, coût du logement pour Paris, concurrence avec les autres collectivités, difficultés d'accessibilité pour les communes les plus à l'Est, pour GPSEA), et pour certains, plus structurants et partagés par beaucoup de collectivités (moindre attractivité du secteur public, conditions de rémunération, dévalorisation des formations initiales de certaines filières).

Des initiatives sont d'ores et déjà amorcées : GPSEA démarre un travail sur l'attractivité et la marque employeur, valorisant un environnement favorable à proposer aux agents, une connexion aux transports facilités sur la vie parisienne, un dynamisme du secteur. Pour Paris, le travail sur l'attractivité de certaines filières (technique, petite enfance, médicale, etc.) s'est poursuivi en 2021. Par ailleurs, pour les métiers et filières qui s'y prêtent, un cadre a été approuvé favorisant le développement du télétravail et un programme d'espaces de coworking est en réflexion qui doit permettre d'améliorer les conditions de travail des employés.

Au-delà du constat, les deux collectivités partagent chacune la volonté d'engager une nouvelle réflexion sur la stratégie de recrutement, considérant l'ensemble des causes connues, en analysant conjointement les effets d'interdépendance de ces stratégies entre territoires. **Deux catégories d'action sont identifiées** : d'une part, répondre à la difficulté de transport et d'accessibilité des emplois en Île-de-France, en travaillant ensemble sur l'organisation du télétravail dans des espaces de coworking, et d'autre part échanger sur les stratégies de recrutement.

Expérimenter des espaces de coworking partagés pour améliorer les conditions de travail et de transport des employés

Les espaces de coworking partagés visent tout particulièrement les agents des collectivités qui exercent leur fonction en télétravail.

Pour la ville de Paris, il s'agit de réfléchir aux voies et moyens pour réduire les déplacements et offrir de meilleures conditions de télétravail, tant sur le poste de travail mais également sur l'environnement de travail, pour ses agents qui habitent en petite et grande couronne (63,2% des agents de la Ville de Paris habitent hors Paris, en 2019). Pour GPSEA, il s'agit par un mécanisme réciproque de permettre à ses agents de passage à Paris de pouvoir bénéficier d'un espace de travail adéquat pour optimiser leurs déplacements.

L'enjeu de la coopération sur ce sujet réside dans la capacité des collectivités à mobiliser des espaces sous maîtrise publique, permettant d'accueillir des agents des deux collectivités par un mécanisme de mutualisation. L'avantage recherché, tout en poursuivant l'objectif de limiter les déplacements, est de proposer une alternative au télétravail à domicile, incluant de meilleures conditions et environnement de travail, avec des outils de travail mutualisés, mais aussi de restaurer les rapports sociaux entre travailleurs et de limiter leur isolement.

Pour Paris, avant la crise sanitaire, 2 000 agents télétravaillaient, ce chiffre est monté à plus de 10 000 durant la crise. Le souhait est croissant de poursuivre cette pratique à la sortie de la crise sanitaire. L'objectif à court terme est de recenser les agents parisiens résidant à GPSEA qui pourraient être intéressés par un espace de coworking à proximité de leur domicile. Une enquête interne ayant révélé que de nombreux agents parisiens ont exprimé leur intérêt à travailler dans des espaces de coworking notamment pour préserver un lien social dans leur travail. De son côté, GPSEA a expérimenté le télétravail depuis 2017, avec un accroissement de 100 à 300 agents du fait de la crise sanitaire, incluant l'ensemble des postes télétravaillables. La quantification d'espaces pouvant être mis à disposition de ses agents à Paris reste également à établir.

Des pistes de travail pouvant être mises en commun sont déjà à l'étude :

- Actuellement, les locaux de GPSEA sont répartis sur 16 villes du territoire. Quelques sites disposent d'aménagements basiques pour faire office de bureaux nomades, sans pour autant que des espaces de coworking dédiés soient identifiés. Toutefois, des lieux d'équipements culturels et sportifs pourraient être utilisés de manière polyvalente selon les horaires d'ouverture, tout en sachant qu'à ce stade, ces lieux ne disposent pas d'espaces dédiés au télétravail spécifiquement.
- À Paris, l'administration a déployé les « bureau lib », espace de coworking réservé aux agents parisiens, qui sont essentiellement implantés dans Paris. Des réflexions sont à l'œuvre pour envisager des locaux dans les médiathèques et les mairies d'arrondissements.

Axes de coopération

- **Mettre en commun leur réflexion à l'œuvre sur le développement du coworking à destination de leurs agents, et à étudier les conditions de réalisation d'espaces communs pouvant être mise à disposition des deux collectivités. Elles étudieront à cette fin précisément les besoins de leurs agents, leurs capacités de mobilisation de locaux et d'espaces équipés, les conditions juridiques de mutualisation et d'autorisation d'accès à leurs agents, et les modèles financiers pouvant être déclinés. Cette étude débutera par un bilan des modes de travail et des usages des espaces existants. Une expérimentation sera mise en place afin de tester le dispositif, avant d'envisager une application à plus large échelle ;**
- **Échanger par ailleurs régulièrement sur les pratiques en termes de télétravail et d'organisation de l'administration dans un contexte de montée en puissance de cette pratique. L'impact du télétravail sur la politique numérique des collectivités et sur la sécurité des données est également un sujet d'échange. Paris et GPSEA partageront leurs expériences, leurs éléments d'étude et de benchmark réalisés auprès d'autres collectivités.**

Échanger sur les stratégies et partager les outils de recrutement

Il s'agit en particulier de travailler sur la **refonte des modes de recrutement**, et de poser la question de la simplification des examens et concours professionnels, voire d'étudier des modes de recrutement sans concours dans les corps de catégorie C principalement, comme GPSEA et Paris le pratiquent déjà, notamment pour les personnels ouvriers et de la petite enfance. L'accueil en apprentissage et en alternance est également une voie à développer en la matière, sans concours pour les catégories C, ou par concours en catégorie B (filières techniques et ouvrières).

L'objectif est d'identifier les meilleurs moyens de pouvoir attirer vers ces métiers, en identifiant ce en quoi les collectivités ont un intérêt collectif à agir de concert. Dans cet esprit, il conviendra de réfléchir au moyen de réguler l'effet concurrentiel pour certains métiers en tension.

La Ville de Paris dispose par ailleurs de plusieurs **établissements concourant à former des agents opérationnels pour des métiers spécifiques de la Ville de Paris**, avec des statuts divers : école métiers à la Ville de Paris en régie (Ecole de la Propreté, École des RH, École de l'Eau, Ecole des métiers de la DASCO (Affaires scolaires), Ecole des métiers de la sécurité...) ou établissements publics indépendants (École des Ingénieurs de la Ville de Paris, Ecole du Breuil, ...). Des partenariats pourront être envisagés et étudiés afin de permettre à GPSEA d'intégrer ces dispositifs, selon des modalités opérationnelles, juridiques et financières à déterminer. Parallèlement, ces partenariats pourront enrichir l'offre de ces établissements avec des stages à proposer à GPSEA.

De son côté, GPSEA est en cours de création d'une école de la propreté urbaine, destinée à former les primo-arrivants sur les fonctions de cartonnerie mais aussi accompagner en formation continue tous les agents dans le déploiement de leur trajectoire professionnelle dans le service.

Axes de coopération

- **Partager leur expérience et réflexions en la matière au sein d'un groupe de travail constitué d'experts des Directions des Ressources Humaines des deux collectivités ;**
- **Procéder à un travail d'échanges sur les écoles des métiers que Paris administre en régie, pour identifier les secteurs d'intérêts partagés et les capacités de collaboration permettant de faciliter le recrutement et la formation des agents de GPSEA en lien notamment avec sa future école de la propreté urbaine d'une part, et de monter en compétences sur leurs offres de formation et capacité de recrutement d'autre part.**

b) Coopérer pour mieux former les agents

Avec la crise sanitaire, les collectivités ont été confrontées à une accélération du besoin de développement du e-learning, avec **la multiplication des formations à distance**. Paris a notamment développé un programme dit « ville apprenante », permettant de déployer une offre d'enseignements à distance dans plusieurs filières. Pour l'EPT, les formations sont dispensées par le CNFPT et complétées par des prestataires extérieurs sur des besoins métiers spécifiques, en particulier les formations en hygiène-sécurité, ou encore des ressources en interne (juridique, commande publique, management...).

GPSEA partage néanmoins cet enjeu particulièrement sur le numérique, avec un projet de plateforme numérique de formation. Dans le cadre du rapprochement entre Paris et GPSEA, il pourra être imaginé un échange d'expérience sur la constitution, le contenu et le format de ces plateformes, voire leur mutualisation si cela s'avère opportun. Ce travail sera priorisé sur les formations relatives aux métiers en tension.

En complément de ces dispositifs de formation, **Paris développe également des canaux d'information et de mise à niveau de compétences** sur des sujets particuliers, **via un réseau structuré interne**. Cette démarche se concrétise par des séminaires ou des conférences animés par des experts de la Ville de Paris et d'autres fonctions publiques ou du monde de l'entreprise sur des sujets, soit nouveaux, soit nécessitant des mises à jour d'information, soit pouvant être illustrés et commentés par des réalisations exemplaires. C'est tout particulièrement le cas pour les métiers de l'environnement, avec un réseau animé par l'Agence de l'écologie urbaine de la ville de Paris, et depuis tout récemment par l'Académie parisienne du climat, ou pour les métiers de l'aménagement, qui doivent s'adapter constamment aux nouveaux enjeux et aux nouvelles réglementations. Ces canaux de diffusion et de formation spécifiques pourraient être ouverts à GPSEA. De la même façon, l'EPT pourra associer la Ville de Paris aux conférences plénières de formation réalisées à l'attention de ses agents, sur des métiers techniques nécessitant des informations et mises à niveau régulières.

Par ailleurs, certains métiers trouvent intérêt à permettre un croisement entre collectivités, en termes d'échange d'expérience et de pratiques, dans la mesure où ils vont être amenés à de profonds changements. C'est le cas des **métiers de la restauration** (production, livraison) et de **l'animation pour l'alimentation durable**. Ces compétences sont communales, GPSEA a toutefois repris cette compétence par délégation de ses communes membres, exerçant les mêmes missions que Paris et ses établissements. GPSEA connaît également des difficultés de recrutement sur ces métiers. Compte-tenu des enjeux partagés entre Paris et l'EPT sur le champ de la restauration et de l'alimentation durable (cf. axe 1 de la présente convention), la coopération sur la formation à ces métiers est une action à développer, en travaillant sur le partage d'informations et des besoins pour les parcours de formation, le partage des bonnes pratiques.

Ces échanges pourront concerner également les **métiers de l'horticulture et des espaces verts**, dans la mesure où les deux collectivités ont en charge la production de plantes (serres de Mandres-les-Roses, centre de production horticole de Fresnes-Rungis) et où la Ville de Paris est membre du CA de l'école du Breuil.

De façon générale, Paris et GPSEA étudieront les modalités de permettre des **échanges croisés de personnels entre collectivités**, de façon à permettre des stages d'immersion d'agents au sein de services de chacun des signataires, sur des durées variables. Cette démarche visera à assurer une meilleure compréhension des enjeux de chacune des parties, de faire découvrir aux agents d'autres facettes du Grand Paris, d'autres méthodes et environnement de travail sur leur métier. Les modalités opérationnelles, juridiques et financières de ces échanges seront à déterminer selon les métiers et les services considérés. La priorité sera donnée aux services mis à contribution dans le cadre de l'exécution des deux premiers axes de la convention.

Enfin, Paris et GPSEA étudieront les capacités, chacune en ce qui les concerne et selon leurs possibilités, de permettre de **créer des offres d'accueil de stagiaires** pour ceux des agents qui dans le cadre de leur formation doivent pouvoir réaliser des stages d'études.

Axes de coopération

- **Procéder à un partage d'expérience sur les stratégies déployées pour la formation à distance, et étudieront l'opportunité de mutualiser certaines de leurs actions en la matière ;**
- **Les services parisiens étudieront les modalités d'intégration des cadres de GPSEA au sein des réseaux d'experts constitués à Paris, notamment dans les domaines de l'environnement et de l'urbanisme ;**

- **Entreprendre des échanges tout particulièrement sur les métiers de la restauration collective, et sur les métiers de la production horticole ;**
- **Pour les services directement mobilisés pour l'exécution des deux premiers axes de la convention, Paris et GPSEA étudieront la possibilité de procéder à des échanges de personnels dans le cadre de stages d'immersion ;**
- **Se rapprocher pour analyser les capacités d'accueil respectif de stagiaires de la collectivité dans le cadre de leur parcours de formation.**

2. Favoriser les synergies interterritoriales sur l'enjeu de la 2ème vie professionnelle

La Ville de Paris, compte tenu de ses effectifs, est confrontée au reclassement d'agents dont l'employabilité est actuellement moyenne ou faible (250 à 300 agents à reclasser par an). Une structure, le centre mobilité compétences de la Ville de Paris, permet d'encadrer le reclassement pour raisons médicales ou géographiques. L'objectif, à travers la période préparatoire de reclassement (PPR), est de construire des projets professionnels plus aboutis, avec pour objectif de limiter la démarche curative, mais préparer en préventif le reclassement et anticiper pour identifier des passerelles avec d'autres métiers qui nécessitent une formation. La PPR prévoit des phases d'immersion professionnelles. À GPSEA, la politique en matière de reclassement professionnel et de mobilité liée à la seconde carrière est aujourd'hui en cours de définition et de structuration. La réflexion a vocation également à s'ouvrir vers les autres communes au sein du territoire, nombre de communes rencontrant les mêmes difficultés.

Dans la mesure où les difficultés rencontrées sont identiques, et où chacune des collectivités pourrait avoir intérêt à trouver des offres en dehors de son administration, il pourrait être envisagé de croiser, entre les deux institutions, les emplois disponibles et ouverts à ces personnels.

Axes de coopération

- **Partager leurs expériences et voies de réflexion commune en matière de reclassement, pour favoriser la démarche préventive à engager la seconde vie professionnelle ;**
- **Étudier les possibilités d'échanger sur leurs offres d'emplois respectives destinées aux agents en reclassement, permettant de trouver les orientations de 2e vie professionnelle les plus adéquates pour les personnels.**

3. Monter en compétences sur l'anticipation et la conduite des transformations publiques

Au-delà du travail de coopération sur les ressources humaines, sur le personnel de Paris et de GPSEA, les deux parties s'entendent pour collaborer également sur les nouveaux défis qui s'imposent aujourd'hui aux collectivités territoriales. De façon non exhaustive, plusieurs pistes de travail de coopération s'ouvrent aujourd'hui à Paris et GPSEA dans les domaines du management public, et plus largement des transformations des collectivités territoriales.

C'est le cas concernant **l'enjeu écologique du numérique dans les pratiques de l'administration**, qui croise les préoccupations managériales. Ce sujet constitue une préoccupation aujourd'hui partagée sur le stockage des données, la résilience des systèmes informatisés et les impacts écologiques de la numérisation des outils et process administratifs. Des échanges d'expérience et des réflexions pour avoir lieu sur ces sujets, afin de pouvoir monter en compétence et de mettre en commun les données prospectives en la matière. De la même manière, des retours d'expérience de la Ville de Paris sur des démarches numériques centrées utilisateurs pourraient également nourrir les chantiers propres à GPSEA.

Autre sujet d'intérêt, Paris et GPSEA pourront travailler sur **les impacts de la digitalisation de l'administration et des services publics sur la qualité de vie au travail et les conditions de travail des agents**. La nécessité de cette thématique se révèle tout particulièrement avec la massification du télétravail et des outils numériques. L'émergence de nouveaux risques professionnels est à anticiper dans un avenir proche : ergonomie des postes, sédentarité, infobésité, management à distance, porosité vie privée-vie professionnelle, compétences numériques à maîtriser...En première réponse à ces risques, des initiatives sont d'ores et déjà expérimentées concernant la promotion de l'activité physique au service de la réduction de la pénibilité et du bien-être au travail, avec, à Paris, des séances d'éveil musculaire. Après avoir mis en œuvre des séances d'ostéopathie sur les lieux et temps de travail des agents, GPSEA souhaiterait mettre en place d'ici la fin d'année 2021 des séances d'éveil musculaire également pour les métiers à forte pénibilité physique. Des échanges de pratiques et d'expérience seront régulièrement organisés pour monter collectivement en compétence sur ces sujets.

Enfin, Paris et GPSEA travailleront également à la thématique de la **gouvernance de la donnée**, en particulier sur les questions d'open data, de SIG et de cyber sécurité. Ces sujets d'innovation territoriale sont en cours d'exploration et de structuration au sein de GPSEA et l'expérience de la ville de Paris dans ces différents domaines pourraient utilement alimenter les réflexions et les travaux de l'EPT pour accélérer sa propre transformation, tant sous l'angle de la structuration interne requise que sous l'angle de l'approche « usager-citoyen ».

Axes de coopération :

- **Échanger régulièrement sur les nouveaux champs de la transformation des collectivités publiques, notamment sur l'enjeu écologique du numérique, les impacts de la digitalisation de l'administration, et sur la gouvernance de la donnée.**
- **Partager les bonnes pratiques en matière de pilotage par les données (organisation, innovations, expérimentations).**
- **Se nourrir mutuellement des démarches prospectives et d'observation en cours dans les deux collectivités.**
- **Intégrer dans ces échanges les champs de l'association des citoyens et du design expérience usager.**

IV. Pilotage et mise en œuvre

1. Méthode de mise en œuvre

Paris et GPSEA conviennent de déployer une méthodologie commune et adaptée visant à faire vivre de manière opérationnelle et efficiente la convention de coopération. Cette méthodologie partagée s'appuiera sur un panel d'outils diversifiés en fonction des projets et thématiques concernés. Des référents seront désignés au sein de chaque collectivité pour faciliter le développement de ces outils.

Ainsi, les communes pourront s'appuyer sur des outils de coopération renforcée, tels que les transferts de maîtrise d'ouvrage, les groupements de commandes ou autres outils contractuels de mutualisation de moyens prévus par les textes.

Elles pourront également convenir de la réalisation d'études ou d'appels à projets communs, ou procéder à des saisines conjointes d'autorités administratives ou institutionnelles pour les projets d'intérêt commun.

Elles s'appuieront sur les ressources ou réseaux dont elles disposent dans une logique de partage d'informations, d'expériences et d'expertise. Ces ressources ou réseaux seront mobilisés en fonction des thématiques de coopération. À titre d'exemple, l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) pourra constituer une structure d'appui importante.

Au-delà, elles procéderont à des échanges et capitalisations d'expérience concrètes concourant à faire avancer les réflexions, actions et projets communs, qu'elles soient humaines (experts, stagiaires, formations conjointes, échanges de partenaires, mobilités croisées, etc.) ou matérielles (cartographies, bases de données, etc.).

Enfin, en vue d'entretenir les réflexions menées sur les thématiques de la convention, elles mobiliseront leurs ressources humaines et leurs outils de pilotage pour permettre une bonne implication des agents dans l'exécution de la convention. À ce titre, elles organiseront en tant que de besoin, des visites, inaugurations, séminaires, conférences ou toute autre manifestation événementielle ou initiative menée en commun dans les champs d'action relevant de la coopération, conviant les administrations et les élus des collectivités. Elles mobiliseront à cette fin leur réseau de référents internes, d'experts et de partenaires.

2. Mise en place d'un comité de pilotage

Paris et Grand Paris Sud Est Avenir engageront ainsi, dès l'adoption de la présente convention de coopération en assemblée délibérante, la mise en place d'une **instance collégiale conduite par les deux collectivités**.

Cette instance se concrétisera sous la forme d'un **comité de pilotage**, constitué du Président de GPSEA et de la Maire de Paris, ou de leurs représentants, ainsi que les adjoints sectoriels en charge, invitant les représentants des acteurs concernés. Ce comité se réunira au minimum une fois par semestre. Il effectuera la revue des actions de coopération en cours, procédera aux arbitrages requis pour leur avancement, et orientera les réflexions nouvelles à lancer, et examinera les difficultés et points d'évolution nécessaires.

Cette instance s'appuiera notamment sur l'APUR, à qui pourra être confiée des missions d'études et de prospection dans le cadre de son programme partenarial.

Le comité pourra inviter les représentants de toute institution ou de tout acteur privé dont l'action sur le secteur présente une influence directe sur la conduite et le contenu des projets.

3. Mise en place d'un comité technique

Un comité technique de suivi et d'évaluation sera institué, formé de représentants des deux administrations et chargé du suivi général et de l'animation de l'ensemble de la démarche. Il coordonnera les groupes de travail thématiques fédérant les directions chargées des actions des deux collectivités et, le cas échéant, leurs partenaires. Le comité technique se réunira en tant que de besoin, au minimum une fois par semestre. Son secrétariat sera assuré conjointement, pour la Ville de Paris, par la Délégation Générale au Grand Paris, et pour GPSEA, par la Direction Générale des Services. Il associera en tant que de besoin les différentes directions techniques et services mobilisés pour l'exécution de la convention.

Le comité technique sera chargé de planifier et préparer les comités de pilotage. Un tableau de bord de suivi des engagements sera tenu par le comité technique, qui procédera à une évaluation régulière de la présente convention. Si besoin, le comité technique sera chargé de préparer et présenter des projets d'avenants pour ajuster la convention aux nouveaux enjeux.

Selon les thématiques abordées dans la présente convention et l'avancement des différents groupes de travail, des sujets de coopération localisés pourront nécessiter une formalisation particulière, et pourront à cet effet faire l'objet de conventions d'application spécifiques.

4. Ressources

Les entités coordonnatrices des deux collectivités sont représentées, pour Paris, par la Mission Métropole du Grand Paris, et pour Grand Paris Sud Est Avenir, par la Direction Générale. Chaque collectivité mobilisera la contribution de ses services et partenaires comme suit :

Services mobilisés :

Paris : Secrétariat Général - Mission Métropole (coordination)
Secrétariat Général – Mission Énergie
Direction des Espaces Verts et de l'Environnement
Direction de la Propreté et de l'Eau
Direction des ressources humaines
Direction de l'attractivité et de l'emploi
Direction de la Voirie et des Déplacements
Direction des Finances et des Achats

GPSEA : Direction Générale des Services
Direction Générale Adjointe PCAET, aménagement et déplacements, voirie eau et assainissement
Direction Générale Adjointe finances commande publique et contrôle de gestion, services urbains, attractivité
Direction Générale Adjointe ressources humaines, numérique, observatoire et données
Direction restauration collective
Direction production florale et arboricole

Partenaires mobilisables : Aménageurs, Département du Val-de-Marne, Communes, APUR, CPCU, Ile-de-France-Mobilités, Haropa, Voies Navigables de France

5. Communication sur la convention

Les deux parties s'engagent à :

Mettre en ligne sur leurs sites Internet respectifs la présente convention ainsi que les documents la concernant, de façon accessible et pendant toute la durée de validité de la convention.

Mobiliser largement leurs outils de communication (publications, réseaux sociaux, newsletter...) pour informer la population et les partenaires sur cette convention.

6. Modification de la convention

Les parties peuvent modifier d'un commun accord la présente convention en se mettant d'accord sur un avenant, préparé par le comité technique, et soumis à l'approbation du comité de pilotage et de leur assemblée délibérante respective. Ces ajustements pourront porter sur l'approfondissement des engagements pris ou la mise en œuvre de nouvelles actions partenariales, en fonction des dynamiques générées.

V. Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 5 ans à compter de son adoption en assemblée délibérante, et sera renouvelée pour deux ans par reconduction tacite.

Si l'une des parties souhaite mettre fin à la présente convention avant son terme, elle devra avertir l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un délai de préavis de trois mois.

Convention-cadre établie en 2 exemplaires originaux.

Grand Paris Sud Est Avenir

La Ville de Paris

Représenté par Monsieur le Président,

Représentée par Madame la Maire,

Laurent CATHALA

Anne HIDALGO